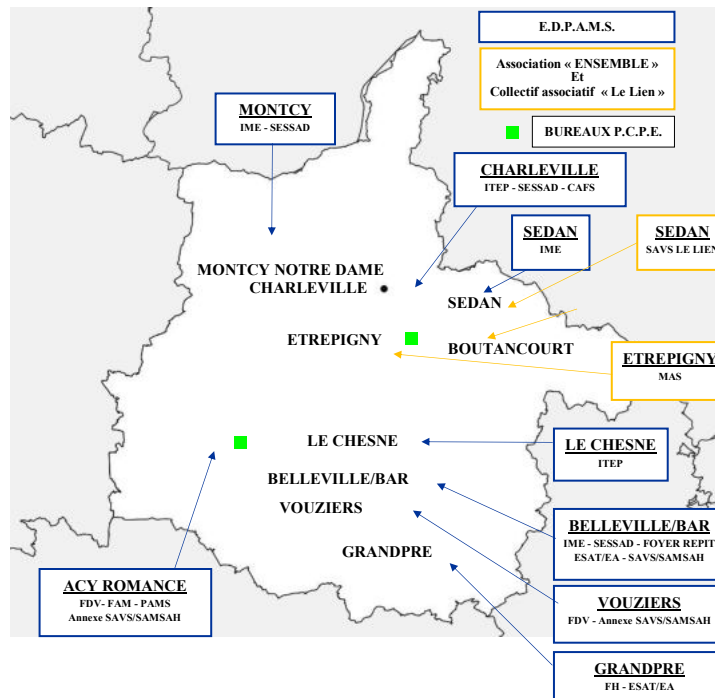


Zone d'intervention Département des Ardennes

Nos partenaires

M.D.P.H.
CONSEIL DEPARTEMENTAL A.S.E. (Aide Sociale à l'Enfance)
Education Nationale
Centre Hospitalier Spécialisé de Bel Air
Réseau Handicaps rares
C.R.A. (Centre Ressource Autisme)
G.H.S.A. (Groupe Hospitalier Sud Ardennes)
Centre Hospitalier CHARLEVILLE – SEDAN
G.E.M. (Groupe d'Entraide Mutuelle)
A.F.M. (Association Française contre les Myopathies) Téléthon Champagne-Ardenne
A.A.P.H.
A.P.P.H. MAS LES CAMPANULES
C.S.A.P.A.
AAIMC NE
APAJH/EMAS (Equipe Mobile d'Aide à la Scolarité)
C.A.M.P.S. / CMPP 08
Association Global Axe
Institut Michel FANDRE

Et ceux qui nous rejoindront au fur et à mesure
du déploiement du P.C.P.E.



COLLECTIF ASSOCIATIF LE LIEN

ET

Association « **ENSEMBLE** »
Accompagnement – Citoyenneté – Education – Soins
En faveur des personnes handicapées et fragilisées

**Pôle de
Compétences et de
Prestations
Externalisées
des Ardennes
(P.C.P.E.)**

Contact
**Adresse : 19 rue de l'horloge
08200 SEDAN**
Tél : 03.51.74.00.97
Mail : pcpe08@edpams.fr
**Horaires d'ouverture : 9 H - 17 H
du lundi au vendredi**

« Une réponse accompagnée
pour tous »

« Zéro sans solution »

« P.C.P.E. »

Face aux difficultés de réponses médico-sociales dans le Département des Ardennes, l'A.R.S., la M.D.P.H. et le secteur médico-social ont décidé de se coordonner pour construire une réponse dans le cadre d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (P.C.P.E.).

Contexte de création

Le P.C.P.E. est porté par l'E.D.P.A.M.S. en partenariat rapproché avec l'Association « ENSEMBLE » et le collectif associatif Le Lien. L'E.D.P.A.M.S. (Etablissement Département Public d'Accompagnement Médico-Social) est un établissement relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

L'Association « ENSEMBLE » et le collectif associatif Le Lien sont des associations Loi 1901 à but non lucratif.

L'E.D.P.A.M.S., l'Association « ENSEMBLE » et le collectif associatif Le Lien travaillent dans le respect des convictions individuelles, à promouvoir la dignité des personnes handicapées, à favoriser leur complet épanouissement, à aider à leur intégration à toute forme de vie sociale, à garantir leur citoyenneté pleine et entière.

Les Missions

- Organiser un accompagnement transitoire pour des personnes n'ayant pas de réponse adaptée à leurs besoins,
- Assurer la continuité des parcours et éviter l'émergence de « situations de rupture »,
- Mobiliser l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

Pour qui ?

- Le P.C.P.E. s'adresse aux personnes en situation de handicap (enfants, adultes) vivant à domicile ou en structure, n'ayant pas de solution adaptée à leur situation, et/ou risquant une rupture de parcours.
- Il s'adresse également à leurs familles, aux fratries et aux familles d'accueil.

Quelles prestations ?

Après de la personne en situation de handicap

- Mettre en place un accompagnement adapté à ses compétences, ses capacités et ses besoins avec l'intervention coordonnée de professionnels libéraux, du secteur médico-social ou de santé.

Après de leur aidant

- Soutenir, accompagner, orienter,
- Renforcer et valoriser les savoir-faire des aidants,
- Proposer des prestations permettant d'alléger l'accompagnement pour les familles.

Pourquoi ?

Le P.C.P.E. est habilité à mettre en œuvre ses prestations :

- Pour prévenir une situation de rupture,
- En cas de rupture avérée,
- En cas de non recours aux dispositifs,
- Pour accompagner l'aidant,
- En cas de renfort ponctuel.

L'équipe du P.C.P.E.

- 1 Chef de service
- 1 Coordinateur de parcours
- 1 Psychologue
- 1 Secrétaire

PARCOURS P.C.P.E.

1er Contact :

- Recueil des attentes et besoins
- Présentation à l'équipe

- Proposition plan d'action

- Demande notification MDPH

→ **M.D.P.H.**

→ **Famille**

→ **Partenaires**

- Contrat d'accompagnement
- Livret d'accueil
- Charte des droits

- Elaboration et mise en œuvre P.A.P. (Projet d'Accompagnement Personnalisé)
- Bilan

- Sortie P.C.P.E. à la fin des prestations